

Le Président

Réf. : PACT/DM/SPOM/2023-512

Madame Anne Hidalgo
Maire de Paris
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
75196 Paris cedex 04

Nanterre, le 25 Mai 2023

Madame le Maire,

Vous avez initié en 2019 une réflexion sur le devenir du boulevard périphérique dans le cadre de la démarche « Les Ateliers du Périphérique », à laquelle mes services ont participé pour définir avec les vôtres les modalités de diagnostic de la situation existante en termes de déplacement et de pollution atmosphérique ou sonore, ainsi que pour le recueil des projets urbains ou de voirie, dans la perspective de la modélisation des conséquences des adaptations qui seraient imaginées.

L'évaluation des effets directs, indirects et cumulés de l'évolution du boulevard périphérique sur les trafics, l'environnement et ses conséquences socio-économiques ne m'ayant pas été présentée, je vous demandais donc par courrier en date du 15 décembre 2021 la réalisation de ces études. En effet, il m'est impossible de soutenir une mesure qui pourrait avoir des conséquences négatives pour la population alto-séquanaise ou les emplois plus éloignés du boulevard périphérique.

Le livre blanc « Nouvelle ceinture verte et transformations du boulevard périphérique » publié en mai 2022 par l'Atelier parisien d'urbanisme, financé à environ 73 % par la Ville de Paris, précisait votre stratégie, votre programme. Celui-ci impliquait de conserver la voie Olympique pour la réserver aux heures de pointe au covoiturage, transports en commun, taxis et véhicules de secours tout en l'étendant à l'ensemble du périphérique, de réduire la limitation de vitesse à 50 km/h, mais aussi d'y créer des carrefours à feux, de fermer des bretelles d'entrée et de sortie. Malheureusement, à la lecture de ce document, d'appréhender l'ensemble des conséquences de cette initiative.

Aujourd'hui, vous organisez une consultation publique par voie électronique présentant le projet d'installation d'une voie réservée aux mobilités collectives, taxis, poids lourds, transports de personnes à mobilité réduite et véhicules de secours ou de police pendant les périodes de congestion routière (6h30-11h et 15h30-20h). Il est aussi indiqué que le boulevard périphérique serait limité à 50 km/h pendant l'activation de la voie réservée.

Vous avez précisé à la Commission nationale du débat public (CNDP) que cela serait accompagné de mesures pour faciliter le covoiturage comme un travail conjoint avec les Départements (dont probablement le nôtre) pour créer des aires de covoiturage, des parcs-relais, des arrêts « covoit' minute ». Je regrette que ces mesures ne m'aient pas été présentées et que leur pertinence ou faisabilité respectives sur le territoire des Hauts-de-Seine n'aient jamais fait l'objet d'échanges entre nos services.

Vous avez également signifié qu'un observatoire serait mis en place pour évaluer le dispositif avec l'aide du CEREMA sans cependant en préciser le périmètre d'observation sur les trafics ou les conséquences environnementales, ni les modalités de gouvernance.

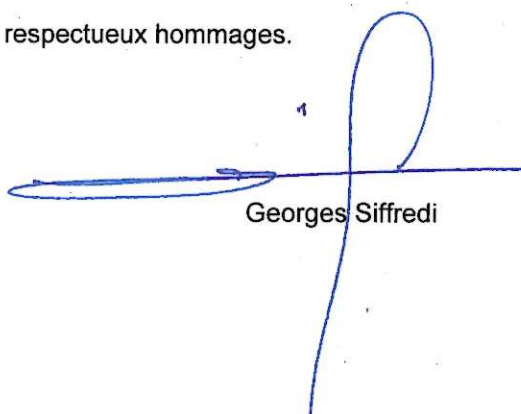
Les impacts sur les déplacements, l'environnement et les conséquences socio-économiques n'ayant pas été développés, il est possible de considérer que nous ne disposons pas à ce jour de données suffisantes pour véritablement mesurer l'opportunité de telles initiatives.

Par ailleurs, il est étonnant que la création de carrefours à feux, la fermeture de bretelles d'accès ou de sortie ne soient pas présentées, avec leurs conséquences, au public. En effet, de tels aménagements, s'ils étaient maintenus, sont structurants pour l'hypothétique nouveau mode de fonctionnement que vous soumettez à concertation, et il est indispensable pour se prononcer sur votre projet d'avoir une information exhaustive sur cette thématique.

Enfin, il est à noter que l'observatoire proposé à la CNDP n'est pas présenté au public, et que les modalités d'abandon en cas d'externalités négatives ne sont pas non plus soumises à la concertation. Pourtant, il est à mes yeux primordial que les usagers de nos territoires sachent quelles conséquences seraient suffisamment contreproductives pour justifier à vos yeux le retrait de cette mesure, avant de s'engager dans une telle démarche.

Au vu des différentes insuffisances concernant l'analyse prédictive des conséquences du projet que vous soumettez dans le cadre de cette consultation publique, je ne peux donc qu'émettre à son sujet un avis défavorable car les conséquences qu'il entraînerait pour les Alto-Séquanais ne sont pas à ce jour clairement estimées.

Je vous prie d'accepter, Madame le Maire, mes respectueux hommages.



Georges Siffredi